

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
madame la ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

La mise en place des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) à la rentrée 2021

N° 2021-234 - janvier 2022

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

La mise en place des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) à la rentrée 2021

Janvier 2022

**Olivier HUNAUT
Marie-Hélène LELOUP**

Ghislaine DESBUISSONS, Laurence LOEFFEL,
Françoise PARILLAUD, Yves PONCELET,
Anne-Valérie SOLIGNAT, Anne VIBERT
Christian WASSENBERG

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des préconisations.....	5
Recommandations devant être portées par le niveau national	5
Recommandations s’adressant aux recteurs.....	5
Recommandations s’adressant aux pilotes de PPPE.....	5
Introduction.....	6
1. Le contexte de la création des PPPE	7
1.1. En 1990, parallèlement à la création des IUFM, la qualification des enseignants du premier degré nouvellement recrutés est portée au niveau licence, sans toutefois proposer de licence dédiée à la formation de ces futurs enseignants à l’issue du baccalauréat.....	7
1.2. En 2011, le niveau de qualification des enseignants du premier degré recrutés est porté au niveau master.....	7
1.3. Créées en 2013, les ESPÉ continuent de prendre en charge la formation des futurs professeurs des écoles à partir du niveau master seulement	8
1.4. En 2019, les ESPÉ deviennent des INSPÉ et à partir de la session 2022, le concours de recrutement des professeurs des écoles voit sa maquette modifiée et les épreuves positionnées une année plus tard : les candidats doivent être titulaires d’un master pour être déclarés admis	8
1.5. Divers dispositifs sont mis en place par les universités pour pallier l’absence de parcours de formation des bacheliers aspirant à devenir professeur des écoles.....	9
1.5.1. <i>Des unités d’enseignement dédiées à la préprofessionnalisation des étudiants de licence souhaitant s’orienter vers le métier de professeur des écoles ou de l’enseignement en général</i>	<i>9</i>
1.5.2. <i>Des parcours de licence de sciences de l’éducation spécifiquement dédiés à l’enseignement dans le premier degré.....</i>	<i>10</i>
1.6. Fin 2020, le ministère de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation et le ministère de l’éducation nationale, de la jeunesse et des sports lancent un appel à manifestation d’intérêt pour la mise en place de parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE).....	11
2. La mise en place des PPPE dans les académies	11
2.1. La détermination des licences supports des PPPE n’a pas toujours été simple	11
2.2. La volonté de privilégier la proximité géographique entre l’université et le lycée est appréciée des étudiants.....	12
2.3. Le recrutement d’étudiants a été fortement conditionné par le niveau d’attractivité de chacun des PPPE	12
2.3.1. <i>L’attractivité des PPPE pour les nouveaux bacheliers est liée au lieu d’implantation et à la licence support</i>	<i>12</i>
2.3.2. <i>86 % des bacheliers recrutés en PPPE ont un bac général, 10 % un bac technologique et 4 % un bac professionnel.....</i>	<i>13</i>
2.3.3. <i>Des effectifs hétérogènes à la rentrée 2021 et une déperdition conduisant à avoir moins de 30 étudiants dans la moitié des PPPE en novembre</i>	<i>14</i>

3. L'organisation du dispositif PPPE	14
3.1. Certaines équipes ont mis en place un comité de pilotage quadripartite (université, lycée, rectorat, INSPÉ)	14
3.2. Les moyens humains et les crédits pédagogiques délégués	15
3.2.1. <i>Les moyens horaires délégués aux lycées dans le cadre de l'implantation du PPPE varient selon les académies</i>	15
3.2.2. <i>Quelques rectorats ont accordé des crédits pédagogiques supplémentaires au lycée accueillant un PPPE</i>	16
3.3. Les enseignants ont le plus souvent été recrutés au sein même du lycée avec une validation du choix des professeurs pressentis par les IA-IPR	16
3.4. Un calendrier de la formation parfois resserré, ce qui entraîne une surcharge de travail pour les étudiants	17
3.5. L'organisation des stages des étudiants dans des écoles maternelles et élémentaires	17
3.5.1. <i>Les INSPÉ sont, le plus souvent, impliqués dans la préparation et le suivi des stages</i>	17
3.5.2. <i>Les stages sont parfois filés (une demi-journée ou un jour par semaine), parfois organisés en trois stages d'une semaine et d'autres sont massés sur une unique période de trois semaines</i>	18
3.5.3. <i>Le plus souvent, les équipes prévoient un engagement important pour faire du stage un moment fort de la formation au sein du PPPE</i>	19
3.5.4. <i>Certaines académies commencent déjà à se mobiliser autour de la question des stages à l'étranger en troisième année</i>	20
3.6. L'organisation pédagogique suit le cadre national fixé avec seulement quelques aménagements lorsque les enseignements de licence sont liés aux enseignements délivrés au lycée...	20
3.7. Les moyens dédiés à l'accompagnement individualisé permettent une souplesse largement utilisée pour répondre aux besoins des étudiants	21
3.8. Les modalités d'évaluation sont principalement cadrées par les exigences liées à la délivrance de la licence, mais le niveau attendu questionne encore les enseignants de lycée	22
3.9. Les liens avec les autres étudiants du supérieur	22
3.9.1. <i>Une salle dédiée au PPPE a généralement été mobilisée</i>	22
3.9.2. <i>Les liens avec les autres étudiants du supérieur sont le plus souvent favorisés au sein des lycées comme des universités</i>	23
3.9.3. <i>Un statut intermédiaire entre lycéen et étudiant qui présente des avantages</i>	23
Annexes	25

SYNTHÈSE

Le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE), créé à la rentrée 2021, prend place dans une histoire au long cours qui, de la disparition des écoles normales à la mise en place des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), a vu au cours des dernières décennies une élévation du niveau de recrutement des enseignants du premier degré. À partir de 1969, le concours de recrutement des écoles normales primaires est positionné après le baccalauréat avec une formation professionnelle de deux ans. Le décret du 14 mars 1986, suivi d'une série de textes réglementaires, organise le recrutement au niveau du DEUG avec une formation professionnelle de deux ans. La Loi d'orientation sur l'éducation¹ crée un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) dans chaque académie à partir du 1^{er} septembre 1990 et porte le recrutement au niveau licence à compter de la session de 1992.² Cette création s'accompagne de celle du corps de professeurs des écoles. Les bacheliers souhaitant devenir professeurs des écoles préparent une licence de leur choix à l'université avant de s'inscrire à l'IUFM pour préparer le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). En 2011, la possession d'un master ou l'inscription en seconde année de master est exigée pour se présenter au CRPE. En 2013, la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République³ supprime les IUFM dans les académies et crée les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ). Le CRPE devient accessible aux étudiants justifiant d'une inscription en première année d'études en vue de l'obtention d'un master, ou ayant validé une première année de master. Les étudiants des ESPÉ commencent à se former au métier de professeur des écoles tout en préparant le concours pendant la première année de master. En 2019, dans le cadre de la Loi pour une école de la confiance⁴, les ESPÉ deviennent des INSPÉ et, à partir de la session 2022, le concours de recrutement des professeurs des écoles voit sa maquette modifiée et les épreuves positionnées une année plus tard : les candidats doivent être titulaires d'un master pour être déclarés admis.

Si le niveau de recrutement a été progressivement porté au master, dans la perspective d'un renforcement de la maîtrise disciplinaire chez les enseignants du premier degré, force est de constater que toute licence étant envisageable, le renforcement attendu dans les matières enseignées à l'école ne s'est pas produit ou, dans le meilleur des cas, a concerné une seule matière. Par ailleurs, les enseignants disposent au mieux d'une formation dédiée au métier de professeur des écoles de deux années universitaires quand la plupart des pays de l'OCDE proposent des formations dédiées de trois à cinq années. De surcroît, près de la moitié des lauréats du CRPE n'ont jamais fréquenté un INSPÉ⁵ et entrent donc dans la carrière sans aucune formation universitaire dédiée.

Face à l'absence de licence spécifique à la préparation au métier de professeur des écoles, plusieurs dispositifs ou cursus ont pu apparaître dans le paysage universitaire pour permettre de répondre aux aspirations des étudiants souhaitant se préparer à ce métier en complément de la licence préparée. Si ces dispositifs de préprofessionnalisation sont intéressants, ils ne constituent en aucun cas une véritable formation au métier de professeurs des écoles, leur volume horaire restant particulièrement limité. Ces dernières années ont cependant vu une meilleure prise en compte des bacheliers souhaitant se préparer au métier de professeur des écoles de la part de certaines universités qui ont créé des parcours spécifiquement dédiés au sein de licences de sciences de l'éducation comme, par exemple, à Reims et à Paris⁶, avec des parcours donnant une place importante à la préparation des étudiants à l'enseignement des fondamentaux.

La mission recommande au niveau national d'établir une cartographie des différents parcours de formation de licence préparant spécifiquement au métier de professeur des écoles en relevant, pour chacun d'eux, le nombre d'heures dédiées au renforcement et à la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire

¹ Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989.

² Vincent Lang (2006), Le prérecrutement des instituteurs de l'enseignement public, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00311505>

³ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

⁴ Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019.

⁵ DEPP (novembre 2021). Profil des admis aux concours enseignants 2020 du premier degré et du second degré. Note d'information n° 21-40.

⁶ Parcours « pluridisciplinaire » au sein de la licence de l'éducation proposé par l'université de Reims-Champagne-Ardenne en collaboration avec l'INSPÉ et parcours « professeur des écoles » au sein de la licence de sciences de l'éducation de l'université de Paris.

ainsi que le nombre de places offertes. Cette cartographie serait un outil d'aide au choix d'implantation de futurs PPPE, soit qu'il s'agisse de déployer davantage de PPPE là où aucune offre universitaire n'est proposée ou *a contrario* qu'il vaille mieux éviter l'implantation de PPPE qui viendraient concurrencer une formation de licence de qualité permettant déjà de couvrir les besoins académiques.

La création de parcours PPPE à la rentrée 2021 répond à cette question fondamentale restée longtemps sans réponse après la création des IUFM au début des années quatre-vingt-dix : quel parcours de formation spécifique propose la Nation aux bacheliers qui manifestent dès le baccalauréat le souhait de devenir professeurs des écoles ?

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est lancé en octobre 2020 afin de permettre la labellisation des binômes université - lycée qui ouvriront un tel parcours. Il s'agit d'identifier de tels binômes en mesure de développer ce parcours. Le PPPE est un parcours de licence qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée / université avec une universitarisation progressive (25 % en L1, 50 % en L2 et 75 % en L3). Il conduit à la délivrance d'une licence dans la majeure discipline de référence qui porte le parcours, avec un débouché naturel et privilégié vers le master MEEF mention premier degré, mais aussi des alternatives possibles avec les débouchés usuels de la licence à laquelle est adossé le parcours. À la rentrée 2021, 25 PPPE sont ainsi créés⁷.

La détermination des licences supports des PPPE n'a pas toujours été simple, avec une prédominance, conformément au cahier des charges, des mathématiques (9 binômes) et du français (7 binômes).

L'attractivité des PPPE, constatée au travers des vœux des lycéens, est liée d'une part au lieu d'implantation et d'autre part à la licence support. Ce sont les PPPE adossés à une licence en sciences de l'éducation, avec plus de 1 300 candidatures en moyenne exprimées sur Parcoursup qui viennent en tête, contre 399 en lettres et 285 en mathématiques. Le nombre de candidatures confirmées va de 44 à 1 327 selon les PPPE, pour environ 35 places au sein de chacun d'eux. La plupart des effectifs des PPPE étaient dans la fourchette prévue à la rentrée de septembre 2021, cependant sept d'entre eux accueillent moins de trente étudiants (de 5 à 29 étudiants). À la rentrée, 86 % des bacheliers recrutés ont un bac général et 10 % un bac technologique.

Eu égard à ces différents constats, la mission recommande ici au niveau national de renforcer le développement des PPPE en privilégiant les académies aux besoins élevés : nombre de postes élevé au CRPE et ratio entre le nombre de candidats et le nombre de postes faible.

Elle recommande aux recteurs :

- de privilégier, en règle générale, une implantation du PPPE dans un lycée le plus proche possible de l'université. Cependant, sur certains territoires particuliers où les étudiants ont tendance à ne pas déménager pour vivre en proximité immédiate de leur université, en Île-de-France ou en outre-mer principalement, il peut être intéressant, notamment lorsque plusieurs PPPE sont adossés à la même licence, de privilégier le choix de lycées de proximité, plus éloignés de l'université, permettant de réduire les déplacements quotidiens des étudiants, d'avoir un meilleur maillage du territoire et de contribuer à l'attractivité des PPPE ;
- de demander le changement de la licence support du PPPE, si des PPPE restent trop peu attractifs pendant deux années consécutives (moins de 250 candidats) ;
- de mettre en place, dès cette année, des outils de suivi, année après année, pour les deux premières cohortes de PPPE en anticipant les indicateurs pertinents : réorientations et décrochage tout au long du parcours, orientation des étudiants à l'issue de la L3, taux d'accès au master MEEF premier degré, taux de réussite au concours (CRPE).

En règle générale, le pilotage est conjoint et fait l'objet d'un portage partagé par l'université (vice-président en charge des formations ou directeur de l'UFR concernée), le lycée d'implantation (proviseur, enseignants responsables du PPPE), les autorités académiques (recteur, SGA, IA-DASEN, DAFPEN ou IA-IPR⁸ selon les académies) et la composante INSPÉ qui est régulièrement associée. Plusieurs académies ont ainsi instauré des comités de pilotage académiques.

⁷ La liste des PPPE est en annexe 2.

⁸ Les sigles utilisés dans ce rapport sont explicités en annexe 1.

Les dotations horaires globales (DHG) des lycées ont été abondées conformément au cahier des charges (27 heures d'enseignement par semaine), voire un peu plus pour permettre des dédoublements et quelques rectorats ont accordé des crédits pédagogiques supplémentaires au lycée accueillant un PPPE.

Eu égard aux difficultés signalées par les acteurs, la mission recommande au niveau national de prévoir et financer une mission de coordination assurée par un professeur sur le modèle du professeur principal, pour la partie lycée du PPPE (avec une rémunération au prorata du temps passé au lycée par les étudiants de la L1 à la L3) ainsi que le financement d'une mission de coordination pour la partie université du PPPE.

Les modalités de recrutement des enseignants ont principalement été organisées au sein des lycées où le PPPE a été implanté. Lorsque cela était possible, la ressource enseignante a été identifiée parmi les professeurs du lycée et les propositions de candidature ont été soumises pour avis aux IA-IPR. Dans le cas où la ressource n'était pas présente au sein du lycée, les IA-IPR ont été sollicités pour trouver des professeurs dans d'autres établissements, afin de prendre en charge les enseignements concernés. C'est généralement le cas en éducation musicale, en arts plastiques, voire en technologie.

Sur les 24 PPPE ayant fait le choix d'un calendrier avec répartition de l'ensemble des enseignements sur la semaine (Mayotte ayant privilégié une alternance de 3 semaines au lycée et 1 semaine à l'université), 14 ont conservé un calendrier de 28 semaines, les 10 autres ayant adopté un calendrier sur 21 à 24 semaines qui conduit à un emploi du temps très chargé pour les étudiants (7 heures de plus au lycée chaque semaine).

La mise en stage des étudiants fait l'objet d'une préoccupation forte des acteurs, qu'il s'agisse de l'accueil qui sera offert aux étudiants ou de la qualité de leur accompagnement. Il y a là un enjeu majeur de la réussite du parcours qui, s'il vise la construction des fondamentaux, doit aussi s'avérer pré-professionnalisant. L'organisation des stages repose sur des pilotages et des configurations variés avec des degrés d'implication divers des différents partenaires selon les sites : stage filé, stages massés répartis sur l'année en deux ou trois sessions, stage massé unique. Le rôle des INSPÉ semble fondamental pour la préparation et le suivi de ces stages.

Dans l'ensemble des académies, les maquettes respectent le cahier des charges et l'organisation pédagogique a fait l'objet d'une concertation étroite entre le lycée et l'université pour créer des ponts entre les enseignements et éviter les redondances. Pour les enseignements suivis à l'université, les aménagements apportés à la L1 l'ont souvent été par retranchement d'unités d'enseignement (UE) de la licence support. Des inquiétudes sont toutefois exprimées s'agissant des PPPE adossés aux licences de mathématiques, certains interlocuteurs de la mission considérant que la délivrance d'une licence de mathématiques amputée de moitié pour faire place aux enseignements au lycée risque de ne pas permettre d'envisager la poursuite d'un autre parcours que le MEEF premier degré et en particulier ne pas permettre d'envisager une poursuite d'étude en master MEEF second degré en vue de l'obtention du CAPES de mathématiques. En conséquence, certains étudiants s'interrogent sur le niveau d'exigence d'un tel parcours qui au final ne permet pas la délivrance de ce qu'ils appellent « *une vraie licence de mathématiques* ».

S'agissant de l'accompagnement individualisé, les heures dévolues sont utilisées en soutien dans les disciplines où des besoins apparaissent, majoritairement en français, en mathématiques et dans les disciplines scientifiques. En dehors du soutien disciplinaire, des sites ont porté une attention au suivi des stages, à la méthodologie, au renforcement des compétences numériques.

S'agissant des pilotes du dispositif, la mission recommande :

- de mettre en place, là où cela n'a pas encore été fait, un comité de pilotage du PPPE comprenant des représentants des quatre entités concernées : université, lycée, INSPÉ et rectorat ;
- d'organiser les enseignements du lycée, hors stage, sur un calendrier de 28 semaines, pour chacune des années universitaires et d'envisager la répartition de certains enseignements sur un semestre seulement afin de garantir un horaire hebdomadaire suffisant et d'éviter une dispersion trop grande des séances d'enseignement ;
- de privilégier une répartition des stages sur l'année universitaire, en évitant tout particulièrement les stages massés en fin d'année et de proposer une première semaine de stage dès le premier trimestre de L1 afin de renforcer le caractère professionnalisant du PPPE ;

- d'éviter de préempter l'intégralité de l'enveloppe de l'accompagnement individualisé dès le début de l'année afin de pouvoir répondre aux besoins de suivi individualisé émergeant en cours d'année, ainsi qu'aux besoins d'accompagnement individualisé dans le cadre des stages en école ;
- de limiter à deux stagiaires au maximum le nombre d'étudiants effectuant un de leurs stages dans une même classe.

Liste des préconisations

Recommandations devant être portées par le niveau national

Recommandation n° 1 : Établir une cartographie des différents parcours de formation de licence préparant spécifiquement au métier de professeur des écoles, en relevant pour chacun d'eux le nombre d'heures dédiées au renforcement et à la didactique de chacune des disciplines enseignées à l'école primaire ainsi que le nombre de places offertes. Cette cartographie serait un outil d'aide au choix d'implantation de futurs PPPE, soit qu'il s'agisse de déployer davantage de PPPE là où aucune offre universitaire n'est proposée, ou *a contrario*, qu'il vaille mieux éviter l'implantation de PPPE qui viendraient concurrencer une formation de licence de qualité permettant déjà de couvrir les besoins académiques.

Recommandation n° 2 : Renforcer le développement des PPPE en privilégiant les académies aux besoins élevés : nombre de postes élevé au CRPE et ratio entre le nombre de candidats et le nombre de postes faible.

Recommandation n° 3 : Prévoir et financer une mission de coordination assurée par un professeur sur le modèle du professeur principal, pour la partie lycée du PPPE (avec une rémunération au prorata du temps passé au lycée par les étudiants de la L1 à la L3) ainsi que le financement d'une mission de coordination pour la partie université du PPPE.

Recommandations s'adressant aux recteurs

Recommandation n° 1 : Privilégier, en règle générale, une implantation du PPPE dans un lycée le plus proche possible de l'université. Cependant, sur certains territoires particuliers, il peut être intéressant, notamment lorsque plusieurs PPPE sont adossés à la même licence, de privilégier le choix de lycées de proximité, plus éloignés de l'université.

Recommandation n° 2 : Changer de licence support du PPPE, si des PPPE restent trop peu attractifs pendant deux années consécutives (moins de 250 candidats).

Recommandation n° 3 : Mettre en place, dès cette année, des outils de suivi, année après année, pour les deux premières cohortes de PPPE en anticipant les indicateurs pertinents : réorientations et décrochage tout au long du parcours, orientation des étudiants à l'issue de la L3, taux d'accès au master MEEF premier degré, taux de réussite au concours (CRPE).

Recommandations s'adressant aux pilotes de PPPE

Recommandation n° 1 : Mettre en place un comité de pilotage du PPPE comprenant des représentants des quatre entités : université, lycée, INSPÉ et rectorat.

Recommandation n° 2 : Organiser les enseignements du lycée, hors stage, sur un calendrier de 28 semaines. Envisager la répartition de certains enseignements sur un semestre seulement afin de garantir un horaire hebdomadaire suffisant et d'éviter une dispersion trop grande des séances d'enseignement.

Recommandation n° 3 : Privilégier une répartition des stages sur l'année universitaire, en évitant tout particulièrement les stages massés en fin d'année. Privilégier une première semaine de stage dès le premier trimestre de L1 afin de renforcer le caractère professionnalisant du PPPE.

Recommandation n° 4 : Éviter de préempter l'intégralité de l'enveloppe de l'accompagnement individualisé dès le début de l'année afin de pouvoir répondre aux besoins de suivi individualisé émergeant en cours d'année, ainsi qu'aux besoins d'accompagnement individualisé dans le cadre des stages dans les écoles.

Recommandation n° 5 : Limiter à deux stagiaires au maximum, le nombre d'étudiants effectuant un de leurs stages dans une même classe.

Introduction

Le programme de travail annuel de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche prévoit, pour l'année scolaire 2021-2022, dans le cadre des missions sur les ressources humaines au sein du chapitre sur les études thématiques et prospectives, une mission ayant pour thème « la formation initiale et continuée des professeurs des écoles : des parcours préparatoires ou préprofessionnalisants aux deux premières années d'entrée dans le métier ».

La présente note s'inscrit dans le cadre de cette mission qui produira plusieurs notes thématiques sur la formation initiale et continuée des professeurs des écoles au cours de l'année scolaire 2021-2022. Elle traite spécifiquement de la mise en place à la rentrée 2021 d'un nouveau parcours de formation pour les bacheliers aspirant à devenir professeurs des écoles : les parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE). Ces parcours conduisant à l'obtention d'une licence, se déroulent simultanément au lycée, avec des enseignements visant à renforcer les fondamentaux dans les différentes matières enseignées à l'école primaire, et en université, avec une universitarisation progressive (25 % en L1, 50 % en L2 et 75 % en L3).

Vingt-cinq PPPE ont été mis en place à la rentrée 2021. Pour chaque PPPE un inspecteur général a été désigné pour suivre et accompagner le déploiement de cette nouvelle voie de formation des futurs professeurs des écoles⁹.

D'un point de vue méthodologique, la mission a produit un protocole pour permettre à chacun des inspecteurs généraux de recueillir des informations relatives au PPPE dont il assure le suivi. Ce protocole prévoyait le relevé de données précises concernant le recrutement des étudiants (nombre et origine des candidats et des étudiants recrutés) et l'organisation du PPPE (pilotage, organisation du recrutement, calendrier annuel, emploi du temps des élèves, organisation des stages, etc.). Le protocole prévoyait également des entretiens avec les pilotes et des enseignants du PPPE, des étudiants ont également régulièrement été rencontrés. Ces entretiens ont permis d'identifier les satisfactions et les difficultés apparaissant lors des premières semaines de déploiement de ces nouveaux parcours. Vingt inspecteurs généraux¹⁰ ont été impliqués dans ces travaux menés en octobre ou novembre 2021, dans les vingt-deux académies concernées par la mise en place des PPPE à la rentrée 2021, via des déplacements dans les lycées, ou dans quelques rares cas en visioconférences lorsque les conditions sanitaires ou l'éloignement rendaient difficiles les déplacements *in situ*.

Le premier chapitre de cette note rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la création des PPPE à la rentrée 2021, marqué par l'absence de formation initiale dédiée spécifiquement à la préparation au métier de professeur des écoles en France à l'issue du baccalauréat depuis la création des IUFM en 1990.

Dans le deuxième chapitre, la mission présente les choix, parfois contraints, des académies pour l'implantation d'un premier PPPE sur leur territoire et les conséquences de ces choix sur l'attractivité des PPPE lors de la campagne Parcoursup 2021.

Le troisième chapitre présente l'organisation des différents PPPE à la rentrée 2021 en faisant état des points de force et des premières difficultés rencontrées.

⁹ La liste des PPPE et de leurs inspecteurs généraux référents est donnée en annexe 2.

¹⁰ Bénédicte Abraham, Federico Berera, Laurent Brisset, André Canvel, Jean-Michel Coignard, Véronique Éloi-Roux, Ollivier Hunault, Matthieu Lahaye, Marie-Hélène Leloup, Laurence Loeffel, Caroline Moreau-Fauvarque, Catherine Mottet, Jean Narvaez, Fabrice Poli, Yves Poncelet, Anne-Valérie Solignat, Anne Szymczak, Lionel Tarlet, Yannick Tenne et Christian Wassenberg.

1. Le contexte de la création des PPPE

1.1. En 1990, parallèlement à la création des IUFM, la qualification des enseignants du premier degré nouvellement recrutés est portée au niveau licence, sans toutefois proposer de licence dédiée à la formation de ces futurs enseignants à l'issue du baccalauréat

À partir de 1969, le concours de recrutement des écoles normales primaires est positionné après le baccalauréat avec une formation professionnelle de deux ans. Le décret du 14 mars 1986, suivi d'une série de textes réglementaires, organise le recrutement au niveau du DEUG avec une formation professionnelle de deux ans. La Loi d'orientation sur l'éducation¹¹ crée un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) dans chaque académie à partir du 1^{er} septembre 1990 et porte le recrutement au niveau licence à compter de la session de 1992.¹²

Ces instituts sont autonomes mais rattachés à une ou plusieurs universités de l'académie. Ils sont placés sous la tutelle du ministre de l'éducation nationale, dirigés par un directeur et administrés par un conseil d'administration présidé par le recteur d'académie. Leur création s'inscrit dans un mouvement de rapprochement entre enseignants du primaire et professeurs du secondaire : le corps des professeurs des écoles est créé en remplacement de celui des instituteurs, avec la même grille salariale que celle des professeurs certifiés du second degré.

Les bacheliers souhaitant devenir professeurs des écoles préparent une licence de leur choix à l'université avant de s'inscrire à l'IUFM pour préparer le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE).

Les lauréats du CRPE, qui n'étaient pas nécessairement à l'IUFM l'année précédente, deviennent professeurs des écoles stagiaires ; ils effectuent un stage en responsabilité à temps partiel et sont en parallèle étudiants à l'IUFM.

Un tel projet avait pour objectif, via l'exigence d'un cursus universitaire plus long, le renforcement de la maîtrise des connaissances disciplinaires chez les enseignants du primaire ainsi que la mise en place d'une véritable formation pédagogique chez ceux du secondaire.

Cet alignement de la formation des enseignants du premier degré sur la formation des professeurs du second degré conduit donc à ne plus proposer, en France, de formation spécifiquement dédiée au métier de professeur des écoles aux bacheliers souhaitant exercer cette profession, pendant les trois premières années de leurs études supérieures. Toute licence étant envisageable, y compris dans des domaines éloignés des enseignements dispensés dans les écoles, ce nouveau parcours n'a donc pas nécessairement conduit à un renforcement disciplinaire des futurs professeurs des écoles dans les matières enseignées à l'école, ou, au mieux, il a conduit à un renforcement disciplinaire dans une unique matière enseignée.

En 2005, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école¹³ modifie le statut des IUFM qui deviennent des écoles faisant partie des universités, au même titre que les IUT. Les instituts ont trois ans pour être intégrés dans l'une des universités auxquelles ils étaient rattachés.

1.2. En 2011, le niveau de qualification des enseignants du premier degré recrutés est porté au niveau master

Dans le cadre de la réforme de la « masterisation », une modification des concours est décrétée par le Gouvernement en juillet 2009, pour une application à partir de la rentrée 2010 et une modification des concours à partir de la session de 2011. Les IUFM proposent alors des formations diplômantes de niveau master (bac + 5) permettant l'accès aux concours de l'enseignement. Les concours deviennent accessibles aux étudiants en seconde année de master ou aux personnes déjà titulaires d'un master. Les professeurs des écoles stagiaires sont chargés d'une classe à plein temps.

¹¹ Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989.

¹² Vincent Lang (2006), Le prérecrutement des instituteurs de l'enseignement public, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00311505>

¹³ Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005.

Le Conseil d'État, dans un arrêté du 1^{er} juin 2012, annule cette réforme dite de la masterisation.

1.3. Créées en 2013, les ESPÉ continuent de prendre en charge la formation des futurs professeurs des écoles à partir du niveau master seulement

En 2013, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République¹⁴ supprime les IUFM dans les académies et crée les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ). Ce sont des composantes des universités, qui ont pour mission la formation initiale et continue des enseignants.

Le CRPE devient accessible aux étudiants justifiant d'une inscription en première année d'études en vue de l'obtention d'un master, ou ayant validé une première année de master. Les étudiants des ESPÉ commencent à se former au métier de professeur des écoles tout en préparant le concours pendant la première année de master.

Les lauréats du CRPE sont professeurs des écoles stagiaires, ils sont étudiants en deuxième année de master à l'ESPÉ et ont la responsabilité d'une classe à mi-temps, l'obtention du master est une condition nécessaire à leur titularisation.

1.4. En 2019, les ESPÉ deviennent des INSPÉ et à partir de la session 2022, le concours de recrutement des professeurs des écoles voit sa maquette modifiée et les épreuves positionnées une année plus tard : les candidats doivent être titulaires d'un master pour être déclarés admis

En 2019, les ESPÉ deviennent des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) dans le cadre de la Loi pour une école de la confiance¹⁵. Ils exercent les missions suivantes¹⁶ :

- *« Ils organisent et, avec les composantes, établissements et autres partenaires mentionnés à la première phrase du dernier alinéa du présent article, assurent les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'État. Ces actions comportent des enseignements communs permettant l'acquisition d'une culture professionnelle partagée et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement. Ils fournissent des enseignements disciplinaires et didactiques mais aussi en pédagogie et en sciences de l'éducation. Les instituts organisent des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation ;*
- *Ils organisent des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation ;*
- *Ils participent à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;*
- *Ils peuvent conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;*
- *Ils participent à la recherche disciplinaire et pédagogique ;*
- *Ils participent à des actions de coopération internationale. »*

La transformation des IUFM en ESPÉ puis en INSPÉ n'a pas fondamentalement bouleversé la formation initiale des professeurs des écoles, ceux-ci continuent généralement à préparer une licence de leur choix avant de se préparer au métier de professeur des écoles dans le cadre d'un master MEEF.

Les enseignants disposent donc généralement, au mieux, d'une formation dédiée au métier de professeur des écoles de deux années universitaires. La plupart des pays de l'OCDE proposent des formations dédiées

¹⁴ La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

¹⁵ La loi du 26 juillet 2019.

¹⁶ Article L. 721-2 du code de l'éducation.

de quatre à cinq années universitaires. Il est à noter que près de la moitié des lauréats du CRPE n'ont jamais fréquenté un INSPÉ¹⁷ et entrent donc dans la carrière sans aucune formation universitaire dédiée.

1.5. Divers dispositifs sont mis en place par les universités pour pallier l'absence de parcours de formation des bacheliers aspirant à devenir professeurs des écoles

Face à l'absence de licence dédiée à la préparation au métier de professeur des écoles, plusieurs dispositifs ou cursus ont pu apparaître dans le paysage universitaire pour permettre de répondre aux aspirations des bacheliers souhaitant se former à ce métier.

1.5.1. Des unités d'enseignement dédiées à la préprofessionnalisation des étudiants de licence souhaitant s'orienter vers le métier de professeur des écoles ou de l'enseignement en général

De nombreuses universités proposent, dans le cadre des unités d'enseignement (UE) optionnelles de leurs licences, des UE dédiées à la préparation aux métiers d'enseignant dans le premier ou le second degré ou des UE spécifiquement dédiées à la préparation au métier de professeur des écoles. Ces UE peuvent comprendre, selon les universités, des cours magistraux, des travaux dirigés, des stages d'observation en école ou en établissement du second degré ou encore la rédaction d'un mémoire. Un exemple de tels modules est présenté ci-dessous.

La préprofessionnalisation en licence à l'université de Picardie-Jules Verne

L'université de Picardie propose deux modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement aux étudiants de deuxième et troisième années de licence (toutes les licences pour le module PPM2E et certaines licences pour le module EFME).

Le module Projet professionnel vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation (PPM2E)

Ce module a pour objectifs de faire découvrir les métiers de l'enseignement et de l'éducation, d'appréhender l'environnement de ces métiers, de réaliser des stages en établissement et de se préparer aux concours de l'enseignement.

Les contenus :

En L2 : Les enjeux de l'éducation

S3 : découverte des milieux professionnels dans le champ éducatif : comprendre des structures et des publics (apport ou renforcement de connaissances) ;

S4 : découverte des enjeux éducatifs à l'école de l'enfant / adolescent jusqu'à l'élève : découvrir des structures et des publics, comprendre à partir de l'observation de terrain.

20 heures de stage par semestre

En L3 : Enseigner dans le premier et dans le second degré

S5 : les enjeux de l'apprentissage et de l'enseignement ;

S6 : des prescriptions officielles aux pratiques réelles et aux apprentissages effectifs.

6 à 12 heures de stage par semestre

Le module Enseigner le français et les mathématiques à l'école (EFME)

Ce module permet d'aborder la didactique de ces deux disciplines : il permet une première approche de l'ensemble des thèmes mathématiques au programme de l'école, ainsi que des enjeux de l'enseignement du français à l'école, et plus particulièrement en lecture et écriture. Le module consiste en 20 heures d'enseignement par semestre, avec une alternance français / mathématiques.

Les contenus :

En français :

L2 : la littérature de jeunesse : lectures expertes de textes, problèmes de compréhension et/ou d'interprétation, dispositifs fertiles à l'école primaire, écriture de textes : procédures, difficultés ;

¹⁷ 52 % sont étudiants en INSPÉ, 28 % sont employés dans les secteurs public ou privé, 16 % sont sans emploi et 4 % étudiants hors INSPÉ. DEPP. Note d'information n° 21-40, *op. cit.*

L3 : enseigner la maîtrise de la langue à l'école élémentaire (orthographe, grammaire, vocabulaire) : pourquoi et comment ? de la conscience phonologique à l'apprentissage de la lecture en CP et CE1, place de l'oral de la maternelle au cycle 3.

En mathématiques :

L2 : nombres et numération, résolution de problème, calculs sur les entiers, géométrie, tableaux et graphiques, programmation ;

L3 : nombres et numération, résolution de problème, programmation, grandeur et mesure, probabilités.

Source : <https://www.u-picardie.fr/>

Si ces dispositifs de préprofessionnalisation sont intéressants, ils ne constituent en aucun cas une formation au métier de professeur des écoles ; le volume horaire reste particulièrement limité.

1.5.2. Des parcours de licence de sciences de l'éducation spécifiquement dédiés à l'enseignement dans le premier degré

Face à l'absence de cursus dédié à la préparation aux métiers de l'éducation, de nombreux bacheliers font le choix d'une licence de sciences de l'éducation. Ces licences ne préparent pas toujours spécifiquement au métier de professeur des écoles et proposent généralement peu ou pas de renforcement disciplinaire dans les disciplines enseignées à l'école primaire et d'enseignement spécifique de la didactique de ces disciplines.

Ces dernières années ont cependant vu une meilleure prise en compte de ces étudiants, souhaitant se préparer au métier de professeur des écoles, de la part de certaines universités qui ont créé des parcours spécifiquement dédiés au sein des licences de sciences de l'éducation.

Un parcours « pluridisciplinaire » au sein de la licence de sciences de l'éducation proposé par l'université de Reims Champagne-Ardenne en collaboration avec l'INSPÉ

Ce parcours, qui existe de la première année à la troisième année de licence, est principalement dédié à la préparation au métier de professeur des écoles.

Il propose une formation de base en sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie et philosophie de l'éducation), une approche institutionnelle de l'éducation (système éducatif, évaluations internationales, etc.), une culture disciplinaire et des enseignements de didactique.

Le parcours propose ainsi des modules spécifiques de renforcement disciplinaire et de didactique des disciplines en complément d'enseignements transversaux. En trois ans, 131 heures sont ainsi consacrées spécifiquement au français et à son enseignement, 131 heures aux mathématiques et à leur enseignement et 90 heures aux sciences et à leur enseignement.

Source : <https://www.univ-reims.fr/>

Un parcours « Professeur des écoles » au sein de la licence de sciences de l'éducation de l'université de Paris

La licence de sciences de l'éducation vise l'acquisition des connaissances fondamentales relatives aux sciences sociales, à la psychologie, aux didactiques et à la construction des savoirs. Dispensé sur trois ans, le parcours « Professeur des écoles » s'adresse particulièrement à des étudiants dont le projet professionnel est l'enseignement primaire. Il peut également intéresser des étudiants souhaitant se professionnaliser dès la sortie de la licence, être capables d'exercer dans des dispositifs d'aides aux devoirs au sein de municipalités ou d'associations.

Le parcours propose ainsi des modules spécifiques de renforcement disciplinaire et de didactique des disciplines en complément d'enseignements transversaux. En trois ans, 150 heures sont ainsi consacrées spécifiquement au français et à son enseignement et 150 heures aux mathématiques et à leur enseignement.

Source : <https://u-paris.fr/>

Ce type de parcours au sein des licences de sciences de l'éducation est loin d'être généralisé. Naissent ainsi des disparités sur le territoire entre des académies disposant de formations solides pour les futurs professeurs des écoles, avec un temps important consacré au renforcement des connaissances sur les fondamentaux et à la formation en didactique du français, des mathématiques et des autres disciplines, de la première année de licence à la deuxième année du master, et d'autres qui n'ont aucune formation dédiée aux professeurs des écoles en amont du master MEEF mention premier degré proposé à l'INSPÉ.

1.6. Fin 2020, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports lancent un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)

Un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) est lancé en octobre 2020 afin de permettre la labellisation des établissements qui ouvriront un parcours préparatoire au professorat des écoles à la rentrée 2021. Il s'agit d'identifier des binômes université - lycée en mesure de développer un parcours de licence PPPE.

Le PPPE est un parcours de licence, en 180 ECTS (60 ECTS/an), qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée / université avec une universitarisation progressive (25 % en L1, 50 % en L2 et 75 % en L3). Il conduit à la délivrance d'une licence dans la majeure discipline de référence qui porte le parcours, avec un débouché naturel vers le master MEEF mention premier degré.

Ce PPPE permet à l'étudiant de se préparer à devenir professeur des écoles en suivant un parcours de licence dédié, comprenant :

- des enseignements de culture générale et d'approfondissement disciplinaire dispensés en lycée ;
- des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche dispensés à l'université ;
- des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en première et deuxième année de licence ;
- un stage de mobilité internationale en troisième année de licence.

Chaque PPPE doit accueillir 30 à 40 étudiants.

Un cadrage national est prévu pour les enseignements de la partie lycée. L'enseignement au lycée comprend notamment, sur l'ensemble du parcours, 224 heures consacrées au français et autant pour les mathématiques, indépendamment d'éventuels compléments dans le cadre des enseignements à l'université.

À la rentrée 2021, 25 binômes université-lycée labélisés sont ouverts¹⁸.

2. La mise en place des PPPE dans les académies

2.1. La détermination des licences supports des PPPE n'a pas toujours été simple

Un PPPE est avant tout un parcours de licence, il doit donc être adossé à une licence déjà existante au sein d'une université de l'académie où il est implanté.

Le cahier des charges transmis par les ministères dans le cadre de l'AMI indiquait une préférence quant au choix de la licence support : « *Un parcours de licence adossé prioritairement à une licence de mathématiques ou de lettres* »¹⁹.

Les recteurs ont été fortement engagés dans les choix d'implantation des PPPE ; ils ont à la fois sollicité les proviseurs des lycées qu'ils présentaient pour accueillir le PPPE et travaillé au côté des présidents d'université qui devaient trouver une licence support au PPPE au sein de leur établissement.

¹⁸ La liste des 25 binômes est donnée en annexe 2.

¹⁹ Parcours préparatoire au professorat des écoles, Cahier des charges, MESRI-MENJS, octobre 2020.

Le choix des territoires concernés était principalement lié à l'implantation des universités susceptibles d'accueillir le PPPE, mais pouvait aussi être motivé par la volonté de dynamiser des secteurs géographiques socialement défavorisés ou relativement isolés.

Beaucoup de recteurs et de présidents ont fait le choix, conformément au cahier des charges, de solliciter en priorité les départements de français et de mathématiques des universités. D'autres choix, ont pu être faits, parfois par défaut, en fonction des localisations du PPPE souhaitées par le recteur ou de la décision de certaines universités ou composantes universitaires de ne pas s'engager dans l'ouverture d'un PPPE pour la rentrée 2021.

Au final, six champs disciplinaires ont été retenus, pour les 25 binômes université - lycée existants à la rentrée 2021 :

- les mathématiques pour 9 binômes (Bordeaux, Guyane, Lille, Lyon, Martinique, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes et Toulouse) ;
- les lettres pour 7 binômes (Amiens, Bordeaux, Corse, Guyane, Nice et 2 pour Versailles) ;
- les sciences de l'éducation pour 4 binômes (Créteil, Grenoble, Mayotte et Normandie) ;
- les sciences pour 2 binômes (Limoges et Orléans-Tours) ;
- la voie administration économique et sociale pour 2 binômes (Besançon et La Réunion) ;
- les arts plastiques pour 1 binôme (Paris).

2.2. La volonté de privilégier la proximité géographique entre l'université et le lycée est appréciée des étudiants

Les recteurs ont fait en sorte de privilégier, lorsque cela était possible, la proximité géographique entre l'université et le lycée. Les étudiants rencontrés ont généralement fait part de leur satisfaction face à cette proximité qui facilite leurs déplacements, en particulier quand ils doivent se rendre sur les deux sites le même jour. Néanmoins, le faible maillage des PPPE en cette première année a pu conduire certains étudiants à choisir de s'y inscrire sans quitter leur domicile familial et à avoir ainsi de longs temps de transport chaque jour. Ceci est particulièrement vrai en région parisienne et en outre-mer.

Une autre difficulté liée aux déplacements peut exister pour les enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale, qui n'existent pas dans de nombreux lycées, ce qui a conduit certains proviseurs à organiser ces enseignements dans un autre établissement, parfois éloigné du lycée où est implanté le PPPE, avec des difficultés de déplacement pour les étudiants ne disposant pas toujours d'un véhicule personnel. Il est sans doute utile lors des choix de lycée d'implantation des PPPE de s'assurer que l'ensemble des enseignements pourront être dispensés dans le lycée ou dans des établissements (collèges ou lycées) en proximité immédiate ou faciles d'accès pour les étudiants.

Afin de limiter les difficultés de transports, certaines équipes pédagogiques ont fait le choix d'organiser des séances de formation plus longues en choisissant, par exemple, de positionner les enseignements d'arts plastiques au premier semestre et ceux de musique au second semestre et sur un nombre limité de semaines seulement.

2.3. Le recrutement d'étudiants a été fortement conditionné par le niveau d'attractivité de chacun des PPPE

2.3.1. L'attractivité des PPPE pour les nouveaux bacheliers est liée au lieu d'implantation et à la licence support

L'attractivité des PPPE est très hétérogène avec un nombre de candidatures confirmées dans Parcoursup allant de 44 à 1 327 selon les PPPE, pour environ 35 places au sein de chacun des PPPE.

Les cas de l'outre-mer et de la Corse sont un peu particuliers avec une mobilité géographique moins aisée et une quasi-absence de candidatures extra-académiques. Ces PPPE ont uniquement recruté des candidats de l'académie dans laquelle ils sont situés. Le nombre de candidats pour les PPPE de ces académies a été compris entre 44 et 516, avec une médiane située à 158 candidats.

Pour les autres PPPE, le nombre de candidatures varie de 195 à 1 327, avec une médiane à 451 candidats.

Le nombre de candidats est fortement corrélé à la licence support. Si l'on considère les PPPE hors outre-mer et Corse, le nombre moyen de candidats par PPPE est :

- 1 311 en sciences de l'éducation ;
- 399 en lettres ;
- 285 en mathématiques ;
- 456 pour les autres licences.

La ville d'implantation est sans doute également un facteur d'attractivité, les PPPE situés dans les villes de plus grande taille recueillant davantage de candidatures. Par exemple, le PPPE de Toulouse a recueilli à peu près autant de candidatures que ceux de Pau et de Dunkerque réunis, bien que ces trois PPPE soient tous adossés à une licence de mathématiques.

Le choix du PPPE sur Parcoursup n'est pas toujours le premier choix des bacheliers et certains élèves de terminale ont également fait des vœux sur plusieurs PPPE. Ceci fait que, comme pour les autres formations du supérieur, il faut enregistrer un nombre relativement important de candidatures pour pouvoir recruter 35 étudiants. En moyenne, le dernier bachelier ayant accepté une proposition d'un PPPE était classé 194^{ème}. Il faut donc compter entre 200 et 300 candidats au moins par PPPE, pour pouvoir inscrire 35 étudiants dans un PPPE, ce qui a été le cas pour 17 des 19 PPPE hors outre-mer et Corse.

La mission estime que la situation sera plus aisée dans les années à venir avec des parcours qui seront mieux connus des élèves de terminale et du grand public en général.

2.3.2. 86 % des bacheliers recrutés en PPPE ont un bac général, 10 % un bac technologique et 4 % un bac professionnel

Le plus souvent, le choix des étudiants a été opéré de façon coordonnée entre l'équipe universitaire et l'équipe pédagogique du lycée. Dans certains cas cependant, faute de temps, c'est l'algorithme prévu pour la licence support qui a été appliqué pour classer les candidatures.

Cet algorithme a, selon les cas, pris en compte différents éléments :

- le type de baccalauréat, un baccalauréat général étant toujours privilégié ;
- les spécialités des bacheliers 2021 étaient prises en compte tout particulièrement pour les PPPE adossés à une licence de mathématiques pour lesquels la spécialité mathématiques ou l'enseignement de mathématiques complémentaires pouvaient soit être un élément majeur du barème, soit un élément nécessaire pour être classé. Pour les autres PPPE, il n'y avait en général pas de spécialité requise ;
- les notes du livret scolaire, en particulier dans les disciplines en lien avec la licence d'adossement, mais aussi très souvent les notes obtenues en français au baccalauréat ;
- l'origine géographique des candidats, un quota maximal de recrutés hors académie pouvant être parfois fixé ;
- le fait d'être boursier ;
- la cohérence du projet de formation telle qu'exprimée dans la lettre de motivation.

Dix des 25 PPPE ont accueilli uniquement des bacheliers de la première moitié du classement établi. Le PPPE le plus attractif est celui de Grenoble avec l'ensemble des étudiants recrutés issus des quinze premiers pourcents du classement établi.

Globalement, pour l'ensemble des 25 PPPE, 86 % des étudiants finalement inscrits ont un baccalauréat général, 10 % ont un baccalauréat technologique et 4 % ont un baccalauréat professionnel. Les bacheliers généraux sont très majoritaires, il n'y a cependant que quatre PPPE qui n'ont recruté que des étudiants titulaires d'un baccalauréat général. Les bacheliers professionnels sont très rares mais ils sont présents dans 10 des 25 PPPE.

Parmi les étudiants recrutés, 84 % étaient en terminale en 2020-2021, les autres étaient généralement non scolarisés ou étudiants en réorientation.

2.3.3. Des effectifs hétérogènes à la rentrée 2021 et une déperdition conduisant à avoir moins de 30 étudiants dans la moitié des PPPE en novembre

Le cahier des charges d'octobre 2020 prévoyait un « *objectif plancher : un projet avec une cohorte de 30 à 40 étudiants / an par région académique* ».

Face aux besoins considérables de la nation en professeurs des écoles formés (environ 10 000 professeurs des écoles sont recrutés chaque année), il semble essentiel de maintenir les effectifs à leur maximum possible dans chacun des PPPE existants.

La plupart des effectifs des PPPE étaient dans la fourchette prévue à la rentrée de septembre 2021 ; cependant sept d'entre eux accueillent moins de trente étudiants (de 5 à 29 étudiants), avec parmi eux des PPPE très attractifs avec plus de 500 candidatures. Le faible effectif de certains PPPE ne semble donc pas nécessairement lié à un manque d'attractivité du PPPE.

Quelques abandons d'étudiants, avant la rentrée ou pendant les premières semaines, ont conduit les inspecteurs généraux à constater, lors de leur visite en octobre ou novembre 2021, que les effectifs étaient inférieurs à 30 étudiants dans plus du tiers des PPPE. Ce constat conduit à recommander de fixer le calibrage de chaque PPPE à au moins 35 étudiants, afin de pallier les inévitables abandons et demandes de réorientation d'étudiants.

Face à la baisse d'effectifs de certains PPPE, la question du recrutement en L2 doit être posée. Plusieurs voies de recrutement sont possibles :

- glissement, sur la base du volontariat, de certains étudiants de la licence « classique » à laquelle est adossé le PPPE vers la licence « PPPE » ;
- accueil d'étudiants inscrits en première année de licence ou en CPGE en 2021-2022, dont les acquis semblent correspondre aux prérequis de la deuxième année de la licence PPPE, souhaitant se réorienter.

3. L'organisation du dispositif PPPE

3.1. Certaines équipes ont mis en place un comité de pilotage quadripartite (université, lycée, rectorat, INSPÉ)

Les recteurs et les présidents d'université ont parfois privilégié des implantations des PPPE là où des relations interpersonnelles entre l'université et le lycée préexistaient, ce qui était susceptible de favoriser la mise en place du parcours et son pilotage ultérieur. Par exemple à Angers (académie de Nantes) la proviseure est impliquée dans le groupe de travail académique « liaison lycée - université » ainsi que dans des instances de l'université. À Montpellier, le proviseur est membre de la commission formation et vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'université de Perpignan-Via Domitia (UPVD) et la création du laboratoire de mathématiques du lycée a pris appui sur un partenariat avec le laboratoire de modélisation pluridisciplinaire et simulations (LAMPS) de l'UPVD. Ces deux exemples attestent s'il en était besoin que la qualité des relations interpersonnelles a été un élément facilitateur.

En règle générale, le pilotage est conjoint et fait l'objet d'un co-portage par l'université (vice-président en charge des formations ou directeur de l'UFR concernée), le proviseur du lycée d'implantation, les autorités académiques (recteur, SGA, IA-DASEN, DAFPEN ou IA-IPR selon les académies) et la composante INSPÉ qui est régulièrement associée. Plusieurs académies ont ainsi instauré des comités de pilotage académiques. À Metz, par exemple, un conseil de parcours a été institué qui réunit trimestriellement les responsables de la formation et les équipes pédagogiques du lycée et de l'université de Lorraine.

Le rôle de ces comités est *a priori* évolutif : d'abord mobilisés sur la construction des contenus pédagogiques dispensés par les deux institutions, sur la définition des modalités de suivi et d'orientation des étudiants vers le master MEEF premier degré, ils assurent aussi le suivi de la convention qui lie les parties. Des groupes de travail opérationnels, chargés de veiller au respect des décisions du comité de pilotage, peuvent assurer le

suivi des questions relatives à la gestion pédagogique du parcours, à la liaison entre le lycée et l'université, au contenu des enseignements.

À Versailles, la mission du comité de pilotage est clairement stratégique et liée au souci de faire du PPPE un levier de recrutement :

- assurer une optimisation des capacités d'accueil de chaque PPPE en augmentant le nombre de dossiers classés ;
- coordonner le suivi des étudiants pour résoudre des problèmes d'affectation (étudiant qui gagnerait à être dans un PPPE plus proche de son domicile), voire pour anticiper des réorientations possibles ;
- suivre le devenir des étudiants inscrits, en particulier ceux issus des voies professionnelle et technologique ;
- favoriser les mises en relation, par exemple sur le sujet des mobilités (DAREIC) ;
- partager les réussites et les questionnements, notamment pour les nouveaux sites d'accueil de PPPE.

Dans la plupart des académies des référents ou coordonnateurs de parcours sont désignés pour l'université et le lycée.

A contrario, dans d'autres académies, il n'y a pas de pilotage académique au sens strict ; par exemple, pour un PPPE, les acteurs rendent compte directement au président de l'université et au recteur *via* l'IA-DASEN. Il faut cependant ici souligner qu'à défaut d'un pilotage strictement institué à ce jour, les contacts entre les acteurs sont fréquents.

Quelles que soient les organisations retenues, dont certaines au moment des visites de la mission se cherchent encore, la réussite tient dans l'efficacité du binôme université - lycée, dans l'implication des acteurs (université, lycée, rectorat et INSPÉ) pour construire le parcours. Dans certains cas, les IA-IPR ont travaillé avec les équipes sur l'articulation entre la licence et les enseignements en lycée en termes de contenus enseignés, d'évaluation des étudiants, de définition de modalités pédagogiques pouvant contribuer à la réussite du parcours et l'organisation des stages.

In fine, il convient de rappeler l'importance de la mobilisation des acteurs engagés dans la conception, la conduite, la réalisation d'un tel projet mais surtout dans sa pérennité.

3.2. Les moyens humains et les crédits pédagogiques délégués

3.2.1. Les moyens horaires délégués aux lycées dans le cadre de l'implantation du PPPE varient selon les académies

En règle générale, les dotations horaires globales (DHG) des lycées ont été abondées conformément au cahier des charges (27 heures d'enseignement par semaine). Dans une unique académie, le proviseur a affirmé avoir reçu une dotation inférieure à 27 heures (23,63 heures) ; d'autres académies ont été plus généreuses (entre 33 et 36 heures dans les académies de Nice, Orléans-Tours, Bordeaux et Mayotte notamment). Les heures en plus peuvent s'expliquer par des effectifs chargés dans certains PPPE conduisant à des dédoublements de certains enseignements, en particulier pour des heures de sciences ou de langues, ou encore par une offre de plusieurs langues vivantes (jusqu'à trois à Pau où deux groupes de PPPE sont accueillis). Certains lycées ont pris sur leur marge d'autonomie pour compléter la dotation académique spécifique du PPPE. À Metz, le proviseur a ainsi consenti une heure sur la DHG de l'établissement pour rémunérer une coordonnatrice, sorte de professeure principale, qui lui paraît indispensable pour assurer la cohésion du dispositif.

À Paris, un ETP et une IMP pour la professeure coordonnatrice ont été financés, chaque professeur intervenant dans le dispositif bénéficiant par ailleurs de 20 HSE.

La répartition des heures accordées par le rectorat entre heures postes et heures supplémentaires est très variable selon les académies, par exemple, une part respective de 70 % et 30 % dans une académie et de 50 % dans une autre.

Dans la plupart des académies, les enseignants font montre d'un enthousiasme important, même s'ils soulèvent parfois quelques inquiétudes quant au niveau de certains étudiants recrutés. Un seul proviseur rencontré a émis des réserves quant au rapport investissement / rémunération qu'il considère très faible pour les professeurs qui assurent un enseignement de deux ou trois heures hebdomadaires avec des textes de cadrage les conduisant à un travail de préparation conséquent et exclusif (pas transférable sur d'autres classes).

3.2.2. Quelques rectorats ont accordé des crédits pédagogiques supplémentaires au lycée accueillant un PPPE

S'agissant des moyens complémentaires, le lycée Félix Faure d'Amiens a obtenu une dotation de 2 500 € sur le BOP 141 spécifiquement liée à l'ouverture du PPPE. *A contrario*, dans d'autres académies, l'équipe pédagogique s'est émue de l'absence d'une enveloppe budgétaire dédiée pour financer des intervenants extérieurs, des « *sorties scolaires* », des visites culturelles, des achats d'ouvrages pour le français ou de matériel pour les sciences, d'autant plus que les étudiants, contrairement aux lycéens, ne sont pas éligibles à des dispositifs régionaux en faveur de la culture. En règle générale, le budget de fonctionnement du parcours n'a pas été pris en compte et cette question des moyens interroge certaines équipes pour la montée en charge du dispositif sur les deux années à venir.

3.3. Les enseignants ont le plus souvent été recrutés au sein même du lycée avec une validation du choix des professeurs pressentis par les IA-IPR

Les modalités de recrutement des enseignants ont principalement été organisées au sein des lycées où le PPPE a été implanté. Lorsque cela était possible, la ressource enseignante a été identifiée au sein du lycée et les propositions de candidatures ont été soumises pour avis aux IA-IPR. Dans le cas où la ressource n'était pas présente, les IA-IPR ont été sollicités pour trouver des enseignants dans d'autres établissements ; c'est généralement le cas en éducation musicale, en arts plastiques, voire en technologie et en sciences physiques.

C'est d'abord l'intérêt porté à la formation des futurs enseignants (accueil des stagiaires, enseignement en master MEEF, etc.) et la capacité à s'impliquer dans des projets qui a fondé le choix de certains proviseurs qui n'ont pas nécessairement privilégié les enseignants ayant le plus d'ancienneté ou les plus diplômés.

Ce choix n'a pas été difficile car les enseignants sont nombreux à avoir été intéressés par l'enseignement en post-bac et par cette formation en particulier. Ainsi, dans l'académie de Normandie, le proviseur a finalement décidé, pour de nombreuses disciplines (histoire et géographie, sciences, mathématiques), de retenir plusieurs professeurs qui se partagent l'horaire par trimestre ou en parallèle. Un partage des services est également instauré à Toulouse (répartition semestrielle). Un seul proviseur rencontré a dit n'avoir reçu que peu de candidatures.

Le recrutement a parfois associé l'université mais cette configuration n'est évoquée qu'à deux reprises (Amiens et Toulouse).

L'académie d'Amiens a fait le choix de candidatures élargies. Trois raisons ont été avancées :

- éviter un recrutement limité à l'établissement support ;
- profiter de cet appel à candidatures pour faire connaître le PPPE ;
- inciter des enseignants à la mobilité en leur proposant de vivre une expérience professionnelle originale.

Dans cette académie, les candidatures ont fait l'objet d'une première sélection par les corps d'inspection pédagogique ; le choix final a été rendu après des auditions, organisées et réalisées par les membres du comité de pilotage du PPPE en respectant à chaque fois la double représentation université - rectorat. Si un certain nombre d'enseignants du lycée porteur ont été sélectionnés dans cette équipe, d'autres ont été recrutés en dehors.

3.4. Un calendrier de la formation parfois resserré, ce qui entraîne une surcharge de travail pour les étudiants

Le cahier des charges d'octobre 2020 proposait, pour les deux premières années du PPPE un calendrier s'étendant sur « 28 semaines de cours par an + 3 semaines de stage en école : 31 semaines ». Les horaires par disciplines étaient donnés pour un calendrier du lycée sur 21 semaines, prévoyant une alternance de 3 semaines au lycée et 1 semaine à l'université. Seul le PPPE de Mayotte a fait le choix d'un tel fonctionnement, les autres PPPE préférant un calendrier prévoyant une répartition des enseignements sur la semaine avec entre deux et cinq demi-journées par semaine à l'université. Une telle répartition permet, en premier lieu, une mutualisation des enseignements universitaires entre la licence classique et la licence PPPE mais également une meilleure continuité pédagogique en évitant des ruptures de trois semaines entre les enseignements universitaires.

Sur les 24 PPPE ayant fait le choix d'un calendrier avec répartition de l'ensemble des enseignements sur la semaine, 14 ont conservé un calendrier de 28 semaines en répartissant les heures annuelles sur les 28 semaines comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Horaires des enseignements au lycée²⁰

Enseignement	Horaire total	Horaire hebdomadaire	
		Calendrier de 21 semaines	Calendrier de 28 semaines
Français – étude de la langue et littérature	126 h	6 h	4 h 30
Mathématiques	126 h	6 h	4 h 30
Philosophie morale et politique	42 h	2 h	1 h 30
EPS	42 h	2 h	1 h 30
Histoire-géographie	42 h	2 h	1 h 30
Sciences et technologie	42 h	2 h	1 h 30
Langue vivante	42 h	2 h	1 h 30
Arts plastiques et éducation musicale	42 h	2 h	1 h 30
Accompagnement individualisé	63 h	3 h	2 h 15
Total	567 h	27 h	20 h 15

Les dix autres PPPE ont conservé un calendrier sur 21 semaines pour le lycée et ont ajouté chaque semaine les enseignements universitaires. Ceci conduit à un emploi du temps très chargé pour les étudiants, avec sept heures de cours en plus chaque semaine. Il est assurément préférable de répartir les enseignements de chacune des années universitaires sur 28 semaines.

3.5. L'organisation des stages des étudiants dans des écoles maternelles et élémentaires

3.5.1. Les INSPÉ sont, le plus souvent, impliqués dans la préparation et le suivi des stages

La grande majorité des acteurs rencontrés est très soucieuse de la préparation de ces stages, de l'accueil qui sera offert aux étudiants et de la qualité de l'accompagnement. Il y a là un enjeu majeur de la réussite du parcours dont la dimension professionnalisante prend appui sur l'enseignement des fondamentaux et le suivi de stages. Dans quelques rares cas, notamment quand les stages sont massés en fin d'année universitaire, la réflexion ne semble pas encore totalement aboutie.

²⁰ MESRI-MENJS (octobre 2020). Parcours préparatoire au professorat des écoles, Cahier des charges.

L'organisation des stages repose sur des pilotages et des configurations variés, avec des degrés d'implication divers des différents partenaires selon les sites. La mission a pu constater la très forte implication des DSDEN, qui sont presque partout en première ligne pour la détermination des lieux de stages et leur organisation pratique. Dans plusieurs académies, l'INSPÉ est associé et peut même être porteur du dispositif (par exemple à Besançon ou Lille), en lien avec les autorités académiques.

Le département de l'université portant la licence d'appui du PPPE semble plus en retrait pour ce qui concerne les stages en écoles, sauf quand il s'agit des sciences de l'éducation ou dans quelques rares cas, comme dans l'académie d'Amiens, où l'engagement de l'université est important.

Les étudiants peuvent être accueillis à un par classe (par exemple à Amiens, Martinique, Paris ou Toulouse) ou en binômes (par exemple en Corse, à Montpellier, Nantes ou en Normandie) ; dans quelques cas un nombre plus important de stagiaires par classe est envisagé.

La programmation annuelle favorise la découverte des trois cycles d'enseignement ou à tout le moins de niveaux différents, voire de contextes différents (ruralité, éducation prioritaire). Certains PPPE, comme dans l'académie de Besançon, envisagent même une découverte du cycle 4 en profitant de l'organisation de la sieste en cycle 1 ou en prévoyant quelques jours en collège. *A contrario*, les pilotes du PPPE de l'académie de Montpellier ont choisi de privilégier le cycle 3 pour l'année de L1 (les cycles 1 et 2 seront réservés aux stages de deuxième année) et ceux du PPPE de l'académie de Paris ont fait le choix d'un suivi par l'étudiant de la même classe sur les trois semaines de stage.

Les tuteurs du premier degré mobilisés sont généralement des enseignants ayant des responsabilités de formateurs : des maîtres d'accueil temporaire (MAT) ou des professeurs des écoles maîtres-formateurs (PEMF).

3.5.2. Les stages sont parfois filés (une demi-journée ou un jour par semaine), parfois organisés en trois stages d'une semaine et d'autres sont massés sur une unique période de trois semaines

Les modalités d'organisation des stages sont très différentes d'une académie à l'autre. Quatre situations ont pu être relevées à ce stade de l'année.

- Sur certains sites, la mise en stage des étudiants n'était pas encore arrêtée au moment de la visite de la mission : ainsi à Limoges, la tension liée à la difficulté de trouver des lieux d'accueil pour l'ensemble des stages dans le premier degré (PPPE mais aussi INSPÉ) a retardé le processus. À Nice, le schéma d'organisation des stages est arrêté mais il n'y a pas encore de protocole pour définir ce que les étudiants devront faire durant ces stages et le travail attendu post stage n'est pas encore déterminé.
- Les pilotes d'un PPPE de l'académie de Versailles ont fait le choix d'un stage filé : les étudiants sont accueillis en classe le lundi matin avec un changement de lieu de stage au second semestre de manière à favoriser une approche de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Si le choix d'une matinée conduit à des observations similaires d'une semaine à l'autre, les étudiants apprécient de construire une représentation de la finalité du parcours et du métier auquel ils se destinent. À Grenoble, en raison de l'impossibilité de dégager au sein du calendrier universitaire les semaines consécutives nécessaires à l'organisation des stages massés, l'université a fait le choix de stages filés organisés au second semestre à raison d'un jour par semaine (le mardi). À Besançon, l'organisation est également filée.
- Le choix de stages massés d'une ou deux semaines répartis dans le calendrier annuel a prévalu pour Amiens, Corse, Lille, Martinique, Mayotte, Nancy-Metz, Paris, Bordeaux et Toulouse.
- Enfin, le choix d'un seul stage massé de trois semaines a pu être fait : c'est le cas de la Guyane, de La Réunion, de Montpellier (ainsi le stage n'entre pas en concurrence avec les stagiaires MEEF – stage filé dans la nouvelle maquette du master MEEF – et ceux de la licence pluridisciplinaire proposée par le site de Perpignan de la faculté d'éducation de l'université de Montpellier), de Nantes, de Normandie, d'Orléans-Tours.

La mission regrette le choix fait dans quelques académies de positionner les trois semaines de stage en toute fin d'année. D'une part, cela interroge sur l'exploitation qui sera effectivement faite de l'expérience vécue dans les écoles, mais aussi sur l'impact qu'un tel positionnement aura sur la projection des étudiants dans le

métier auquel ils aspirent. Les équipes rencontrées ont parfois relevé un manque de maturité de certains de leurs étudiants, on peut penser qu'un début de stage positionné dès le premier trimestre serait de nature à faire gagner les étudiants en maturité en les mettant plus rapidement au contact des écoles et de leurs futurs collègues. Plus le stage est précoce, plus il permet de confirmer ou d'invalider le projet professionnel.

3.5.3. Le plus souvent, les équipes prévoient un engagement important pour faire du stage un moment fort de la formation au sein du PPPE

Les personnes rencontrées prévoient que le stage durant la L1 soit essentiellement constitué d'observations, avec retour et commentaire sur les gestes professionnels mobilisés.

Par exemple, à Toulouse, les étudiants seront invités à porter une attention particulière aux relations entre les différents adultes de la communauté éducative lors d'un stage d'une semaine au mois de novembre. Au second semestre, sont prévues deux semaines de stage massé, avec un travail en amont et en aval, articulé avec l'UE « connaissance du système éducatif » portée dans le cadre des parcours de professionnalisation.

Au global, et à quelques rares exceptions près, la mission constate la qualité du travail conduit : préparation des conventions de stage, d'une charte (attendus pour les étudiants, le maître de stage et le centre de formation), d'un bref cadre pour un rapport d'observation à rédiger par le stagiaire (inspirés des documents en usage pour les étudiants de MEEF), encadrement du stage par une période en amont et en aval.

L'évaluation est également anticipée. À Amiens, par exemple, le stage sera évalué de manière conjointe, par un enseignant de l'équipe du lycée et par le tuteur ou la tutrice. Un travail est en cours pour réaliser une grille d'observables. À Besançon, les étudiants rendront un rapport simple à l'INSPÉ à l'issue du premier stage ; à l'issue de la seconde période de stage, ils rendront une grille d'observation d'une séance de mathématique dans chaque cycle et un rapport synthétique. À Mayotte, un rapport sur l'ensemble des trois stages vaudra pour l'évaluation.

À Metz, les étudiants produiront un écrit réflexif consistant en la rédaction des observations et des situations rencontrées dans le contexte professionnel. La production sera évaluée par la coordonnatrice pédagogique pour la partie lycée. Les stages sont évalués et peuvent donner lieu à des ECTS dès la L1. À Paris, le stage sera évoqué dans le cadre des entretiens individuels réalisés par l'équipe du lycée en présence de la proviseure.

Les difficultés que la mission a pu repérer tiennent à des facteurs multiples :

- le poids de charge des écoles pour accueillir les stagiaires de l'INSPÉ dans le cadre particulier de la réforme cette année où deux cohortes d'étudiants de M2 se côtoient (MEEF 1 et 2, PPPE, professeur stagiaire) ;
- le nombre d'étudiants à placer en stage, qui a conduit à l'affectation de quatre étudiants par PEMF pour la première semaine de stage pour au moins un PPPE ;
- l'absence d'interlocuteurs institutionnels dans certaines académies a pu conduire le proviseur et les étudiants à se mobiliser eux-mêmes pour trouver des lieux de stages ;
- l'université qui ne se sent parfois pas concernée par les stages et leur exploitation pour cette première année où l'observation est privilégiée – il est prévu que les professeurs d'INSPÉ soient présents en deuxième et troisième années ;
- un premier départ en stage au mois d'octobre sans consigne, ni information sur les attendus du rapport de stage ;
- une prise en charge financière du suivi des stages, de leur préparation et de leur exploitation *a posteriori* non anticipée : heures de cours pour préparer les étudiants aux observations lors des stages en amont, éventuels suivis des stagiaires *in situ* (notamment en cas de difficulté), rémunération des maîtres d'accueil, exploitation et évaluation des stages ou des rapports rédigés dans le cadre des stages ;
- le cloisonnement enseignements théoriques / préprofessionnalisation qu'une organisation des stages déléguée à l'INSPÉ ne manque pas d'engendrer. Ainsi à Lille, les enseignants de lycée interrogés sur ce point n'ont pas considéré qu'il était dans leurs prérogatives de se rendre dans les écoles et de s'acculturer eux-mêmes au premier degré.

3.5.4. Certaines académies commencent déjà à se mobiliser autour de la question des stages à l'étranger en troisième année

L'organisation et le financement du stage à l'étranger de quatre semaines en L3 interrogent et soulèvent une certaine inquiétude dans plusieurs académies. Les interlocuteurs de la mission indiquent souvent ne pas avoir encore de solutions : identification des lieux de stages et modalités de financement des étudiants. Par ailleurs, sont posées les questions de l'attendu de ce stage avec un cadrage que beaucoup trouvent encore trop flou.

La durée de quatre semaines pose un problème de financement, le soutien par Erasmus+ ne pouvant pas être envisagé pour une telle durée. Des solutions peuvent sans doute être trouvées dans le cadre d'une hybridation du stage (avec une partie à distance) pour en rallonger la durée, sans réduire le nombre de semaines de cours des étudiants.

Une souplesse est souhaitée de certains territoires ultramarins, avec des interlocuteurs qui pensent sans doute à juste titre qu'il pourrait être intéressant pour leurs étudiants, qui ne sont pour certains jamais venus dans l'hexagone, d'effectuer leur stage en métropole, pour découvrir un autre cadre d'école primaire que celui qu'ils ont connu comme élève et auront connu comme étudiant lors de leurs stages des deux premières années de licence.

Réciproquement, il pourrait sans doute être intéressant de proposer aux étudiants de l'hexagone qui le souhaitent de découvrir, dans le cadre du stage de troisième année, un territoire outre-mer, en particulier les académies de Guyane et de Mayotte pour lesquelles l'institution rencontre des difficultés de recrutement.

3.6. L'organisation pédagogique suit le cadre national fixé avec seulement quelques aménagements lorsque les enseignements de licence sont liés aux enseignements délivrés au lycée

Dans l'ensemble des académies, les maquettes respectent le cahier des charges pour ce qui concerne l'organisation des différents enseignements disciplinaires au lycée et l'organisation pédagogique a fait l'objet d'une concertation étroite entre le lycée et l'université pour créer des ponts entre les enseignements et éviter les redondances, en particulier lorsque la spécialité de la licence était liée à un des enseignements prévus au lycée. Par exemple, au lycée Kastler, dans l'académie de Versailles, le lycée dispense l'enseignement de grammaire et l'université assure la conduite d'ateliers d'écriture. Dans quelques académies, l'INSPÉ a été étroitement associé à la réflexion.

Les aménagements apportés à la L1, pour les enseignements suivis à l'université, l'ont généralement été par retranchement d'UE de la licence support, par exemple :

- à Besançon, où la licence support est une licence d'AES, les enseignements de droit ont été supprimés ;
- à Lille, la licence de mathématiques à laquelle est adossé le PPPE n'est pas purement mathématique, elle comprend des modules de physique et des modules d'informatique. Pour le parcours PPPE, ces modules de physique et d'informatique ont été supprimés. Restent six modules de mathématiques pensés et construits en commun avec les enseignants de lycée ;
- dans le cadre du PPPE adossé à la licence de mathématiques, à Metz, les enseignements de mécanique et d'informatique de la licence ont été abandonnés, la séquence « fondements des mathématiques » a été déplacée vers la L2 et l'unité « nombres complexes et géométrie » en partie portée par le lycée a été répartie sur les trois années de la licence ;
- à Montpellier, les enseignements du lycée sont complétés à l'université par des modules d'histoire des mathématiques et de résolution de problèmes qui sont considérés comme intéressants pour de futurs enseignants ;
- à Nantes, la maquette des enseignements universitaires du PPPE correspond à la création d'un parcours dans la licence de mathématiques dont on a ôté tout enseignement qui ne soit pas de mathématiques. Les UE conservées ont ensuite été rééchelonnées sur une durée plus grande. Ainsi la deuxième année du parcours doit conduire à couvrir la fin de la L1 et le début de la L2.

Cependant quelques difficultés, de nature différente, sont mentionnées ici ou là. Ainsi pour un PPPE, le lien lycée - université est assuré quasi exclusivement par la proviseure avec la responsable pédagogique universitaire. Cette organisation très centralisée exclut un rapprochement plus fécond, permettant de s'interroger sur les contenus enseignés, entre professeurs de l'université et professeurs du lycée, y compris dans le champ du français où la professeure de lycée doit mettre en cohérence ses contenus avec ceux de la licence de lettres.

Des inquiétudes sont régulièrement exprimées s'agissant des PPPE adossés aux licences de mathématiques : le retrait de certaines UE de mathématiques de la licence, contraint par la part des enseignements de lycée dans le PPPE, en particulier les deux premières années, interroge les universitaires sur la délivrance d'une licence de mathématiques en fin de parcours. Pour certains, la fragilité des connaissances mathématiques induite par ces retraits ne permettra que difficilement d'envisager une autre poursuite d'études que le MEEF premier degré à l'issue de la licence. En particulier, l'accès au MEEF second degré en vue d'obtenir le CAPES de mathématiques leur semble difficilement envisageable.

Dans certains cas, l'expérience de ce début de première année a déjà permis de repérer des difficultés et des évolutions sont envisagées pour la prochaine rentrée. Ainsi à Limoges, où la licence est structurée en six UE et deux parcours, PPPE et SAE (sciences et apprentissages pour l'enfant), le constat des partenaires est que cette dualité de parcours génère des difficultés de lisibilité de l'offre de parcours, d'organisation (les enseignements étant proches mais pas identiques – par exemple pas d'histoire-géographie en SAE). Il est fortement envisagé et pratiquement acté qu'à la rentrée prochaine le SAE laissera sa place au PPPE.

3.7. Les moyens dédiés à l'accompagnement individualisé permettent une souplesse largement utilisée pour répondre aux besoins des étudiants

Le cahier des charges des PPPE publié en octobre 2020 prévoit 63 heures en L1 labellisées « accompagnement individualisé ». Au moment de la visite, l'utilisation de ces moyens n'était pas encore complètement arrêtée sur tous les sites et les dispositifs prévus dans le cadre de cet accompagnement individualisé n'avaient pas toujours démarré, ou en partie seulement.

Au global, les heures dévolues à l'accompagnement individualisé sont très majoritairement utilisées en soutien dans les disciplines, le plus souvent en français, en mathématiques et dans les disciplines scientifiques : Corse, Grenoble, Lille, Limoges, Martinique, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Versailles. À Paris, les étudiants sont inscrits au projet Voltaire (orthographe).

En dehors du soutien disciplinaire, certaines heures du volet « accompagnement individualisé » sont dévolues :

- au suivi des stages : ainsi à Amiens, des heures ont été *a priori* prévues pour le suivi du stage obligatoire, afin de permettre une mise en place de la préprofessionnalisation en harmonie avec la formation. À Nantes, huit heures seront utilisées pour la préparation du stage avec des interventions en amont : la présentation du système scolaire du premier degré par l'IEN adjoint à l'IA-DASEN, les mathématiques à l'école et le français à l'école par deux professeurs des écoles maîtres-formateurs (PEMF) et le fonctionnement d'une école par un directeur d'école d'application. À Versailles, une heure hebdomadaire fléchée INSPÉ prévoit la préparation au stage avec des thèmes comme la découverte de l'école, les outils pour observer, les fondamentaux, la découverte de l'environnement éducatif français, l'école et la République, la laïcité, etc. ;
- à la méthodologie : c'est le cas notamment en Normandie où le proviseur attend beaucoup de l'atelier de méthodologie animé par un professeur du lycée, qui intervient déjà sur ce thème à l'INSPÉ. Les éléments centraux de cet enseignement sont : organiser son travail, organiser et communiquer sa pensée, organiser une recherche, prendre du recul face aux discours médiatiques et à l'information. Les délégués des étudiants ont exprimé à la mission la satisfaction générale face à cette approche qui les aide à se questionner sur leur organisation pour travailler et leur autonomie ;
- au développement de compétences pour les usages du numérique, par exemple à Paris une heure hebdomadaire d'accompagnement numérique comprenant aussi la découverte de ressources pédagogiques et la prévention relative à l'utilisation des réseaux sociaux est proposée ;

- à la mise en place d’activités dédiées à l’ouverture culturelle, conformément au cahier des charges du PPPE.

Des questions restent posées sur certains sites où les heures ne sont actuellement dévolues qu’aux seuls étudiants en difficulté, avec le regret qu’elles ne puissent être mobilisées pour un accompagnement de tous, notamment dans le cadre de l’écriture du rapport de stage. Des évolutions sont encore possibles en cours d’année, notamment pour les PPPE où la consommation de l’ensemble des moyens d’accompagnement individualisé n’a pas été programmée avant la rentrée.

3.8. Les modalités d’évaluation sont principalement cadrées par les exigences liées à la délivrance de la licence, mais le niveau attendu questionne encore les enseignants de lycée

L’évaluation se décompose en deux volets, d’une part l’évaluation au fil de l’eau qui permet d’accompagner les étudiants dans leurs apprentissages et d’autre part l’évaluation certificative permettant d’établir une note en vue de la validation d’ECTS dans le cadre de la licence.

Les inspecteurs généraux se sont peu attardés sur l’évaluation dans le cadre de cette première note. Une étude plus précise de cet aspect sera menée dans le cadre de la seconde note portant sur la mise en place des PPPE.

En règle générale, l’évaluation certificative se fait par un contrôle continu intégral. Une note finale est attribuée ; elle peut, ou non, être la moyenne d’un nombre minimal d’évaluations.

Des dispositifs qualifiés de « seconde chance » ont été présentés : pour plusieurs PPPE, ils désignent des choses différentes :

- épreuve supplémentaire pour les étudiants n’ayant pas obtenu la moyenne à une UE ;
- annulation de la note la plus basse pour le calcul de la moyenne du semestre.

Les compensations entre les différents enseignements ont régulièrement fait l’objet de réflexion. Les pratiques suivies dans le cadre de la licence support, hors PPPE, ont souvent été transposées à la licence PPPE. Il semble généralement ne pas avoir été prévu de compensation entre les enseignements au lycée et ceux à l’université.

La question de l’évaluation reste cependant ouverte et certains sites continuent de se questionner, par exemple :

- à Besançon, les questions demeuraient nombreuses lors de la visite de la mission, mais sans inquiétude particulière, surtout autour des cultures différentes en matière d’organisation de l’évaluation : semaines de révision et calendrier de remise des notes, système de compensation, neutralisation de la moins bonne des notes de l’évaluation de l’UE, recherche d’équilibre pour l’attribution conjointe des ECTS (poids des stages, poids des enseignements fondamentaux de la licence, etc.) ;
- en Corse, les professeurs se demandent comment évaluer les étudiants à un niveau licence dans la logique de programmes qui sont plutôt centrés sur les cycles 3 et 4. De manière générale, les attendus de ce parcours sont considérés comme trop flous ;
- à Grenoble, les enseignants s’interrogent sur le niveau auquel ils doivent conduire leurs élèves. Le choix initial du niveau à viser a été, pour presque toutes les disciplines, celui d’un enseignement de spécialité de fin de première. Suite à un démarrage un peu trop ambitieux d’un point de vue disciplinaire, la progression et les contenus ont été revus à la baisse...

3.9. Les liens avec les autres étudiants du supérieur

3.9.1. Une salle dédiée au PPPE a généralement été mobilisée

Généralement, au lycée, les étudiants bénéficient d’une salle dédiée « *décorée un peu dans l’esprit de l’école élémentaire* » ; c’est parfois, mais plus rarement, le cas à l’université. La volonté est partout exprimée d’accueillir ces étudiants au mieux.

Les lycées ont pu solliciter des aménagements complémentaires (salle informatique au lycée Bellevue de Toulouse). À Montpellier, une salle conviviale a été mise à disposition des étudiants pour qu'ils puissent se retrouver et travailler ensemble (construction d'un esprit de promotion et d'une identité étudiante).

En revanche, l'organisation mise en place à Limoges conduit à ce que les cours se déroulent chaque semaine sur plusieurs sites : université, lycée, mais aussi INSPÉ, et salle spécialisée (arts) mise à disposition par la ville de Limoges. Cette organisation engendre beaucoup de mobilité pour les étudiants, et fait l'objet d'une réflexion pour être rationalisée et développer un sentiment d'appartenance à une formation « PPPE » moins dispersée.

3.9.2. Les liens avec les autres étudiants du supérieur sont le plus souvent favorisés au sein des lycées comme des universités

Les liens avec les étudiants du supérieur ne sont pas systématiques, qu'il s'agisse des liens avec les autres formations du supérieur quand elles existent au lycée ou avec les autres étudiants de L1 à l'université.

Plusieurs lycées ont essayé d'encourager les liens des étudiants du PPPE avec les autres élèves de l'enseignement supérieur du lycée, par exemple en positionnant la salle dédiée au PPPE au cœur de l'espace dédié aux classes d'enseignement supérieur au sein du lycée. Ainsi à Orléans, les étudiants sont accueillis dans le bâtiment qui héberge les CPGE.

À Créteil, où les étudiants du PPPE peuvent faire le choix de l'anglais ou de l'allemand, les cours de langues sont communs à ceux des classes préparatoires. En Martinique, les étudiants du PPPE participent aux sorties en EPS avec les étudiants de CPGE.

Dans d'autres cas, ces relations s'avèrent plus difficiles ; ainsi dans un lycée où l'équipe pédagogique a souhaité favoriser la mixité entre PPPE et CPGE littéraire en leur donnant une salle de restauration commune et des salles de cours proches les unes des autres, les étudiants de CPGE cherchent à se singulariser des étudiants de PPPE qu'ils ne considèrent pas être du même niveau de sélection qu'eux et ne veulent pas partager la salle de restauration, avec un conflit autour de l'utilisation du four à micro-ondes...

S'agissant de l'université, la spécificité du parcours et les contraintes d'emploi du temps liées aux cours au lycée ont pu rendre difficile la constitution de groupes communs avec les étudiants de la licence hors PPPE. Par exemple, à Amiens le choix a été fait, pour des raisons pratiques, que la promotion de PPPE constitue un groupe de TD indépendant des trois autres groupes de TD de la licence. Cependant, pour favoriser leur intégration progressive au monde des études supérieures, les étudiants du PPPE rencontrent les autres étudiants de la licence à l'occasion des cours magistraux, et ils partagent s'ils le souhaitent l'espace commun. Ils seront intégrés au fil des semestres et des années à toutes les manifestations propres à la licence, et qui fédèrent les équipes (JPO, forums, Cordée de la Réussite « Le sens des Lettres en Picardie »). À Montpellier, au sein de l'université, les étudiants du PPPE sont mélangés avec les autres étudiants de la licence, sauf pour les TD, où ils sont regroupés ensemble.

En Corse, les étudiants ont accès à tous les dispositifs de l'université mais leur charge de travail et les contraintes d'emploi du temps leur laissent peu d'opportunité. À Paris, le PPPE adossé à une licence d'arts plastiques propose aux étudiants un cursus dans lequel les enseignements spécifiques à leur formation s'articulent aux enseignements mutualisés de la licence arts plastiques. Concrètement, tout en bénéficiant de cours propres à sa spécialité, chaque étudiant peut accéder à des contenus partagés avec les autres étudiants de son année de licence, ceci lui permettant une complète intégration aux cursus et à la vie universitaire de l'École des arts de la Sorbonne.

3.9.3. Un statut intermédiaire entre lycéen et étudiant qui présente des avantages

Le double statut des étudiants du PPPE leur permet à la fois de bénéficier de l'ensemble des avantages liés au statut d'étudiant, notamment pour ce qui concerne les associations sportives, mais aussi d'être considérés élèves de lycée et ainsi bénéficier de l'internat et de la restauration.

Dans la plupart des cas, la mission a pu constater le caractère très rassurant du PPPE et la solidarité forte installée au sein du groupe d'étudiants. La constitution d'un groupe réduit avec des horaires importants au lycée leur a permis de bien se connaître et de lever l'anonymat parfois rencontré en arrivant à l'université

lorsque les effectifs en L1 sont particulièrement importants et que les cours au choix conduisent à changer de groupes pour chacun des enseignements suivis.

Ce caractère rassurant peut cependant être appréhendé de manière ambivalente par les étudiants comme le font, par exemple, remarquer ceux de Normandie : très heureux de l'équipe enseignante et de son encadrement, heureux de l'accompagnement dont ils bénéficient au lycée, mais en même temps ne voulant pas être sur-encadrés comme des lycéens et aspirant à la liberté de l'université qui, par ailleurs, les effraie un peu.

In fine, les étudiants du PPPE, sont sensibles aux possibilités de s'inscrire dans la vie étudiante. Ainsi, à Grenoble, ils se disent un peu frustrés dans des aspects de leur vie d'étudiants (loisirs, sport, sorties culturelles, moments entre amis, etc.) dont ils se sentent privés en comparaison de leurs camarades de la L1 « classique » de l'université qui n'ont « que » 20 heures de cours hebdomadaires²¹. Selon eux, quelques étudiants, effrayés à la perspective du second semestre (où le mardi, seul jour de la semaine encore libre au semestre 1, sera occupé par le stage filé), attendraient le changement de semestre pour rejoindre la filière « classique ».

Pour la mission,

Olivier HUNAUT

Marie-Hélène LELOUP

²¹ Les pilotes du PPPE de Grenoble ont fait le choix d'un calendrier sur 21 semaines rendant particulièrement lourd l'emploi du temps hebdomadaire des étudiants de PPPE.

Annexes

Annexe 1 :	Liste des principaux sigles utilisés	23
Annexe 2 :	Liste des PPPE et des inspecteurs généraux référents.....	24

Liste des principaux sigles utilisés

CRPE : Concours de recrutement des professeurs des écoles

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

ESPE : École supérieure du professorat et de l'éducation

IA-DASEN : inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale

IA-IPR : inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

INSPÉ : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

MAT : Maître d'accueil temporaire

MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

PE : Professeur des écoles

PEMF : Professeur des écoles maître-formateur

PPPE : Parcours préparatoire au professorat des écoles

Liste des PPPE mis en place à la rentrée 2021 et des inspecteurs généraux référents

Académie	Université et lycée	Licence	IG référent
AMIENS	Université de Picardie Jules Verne Lycée Félix Faure de Beauvais	Licence lettres-humanités de l'antenne de Beauvais	André Canvel
BESANÇON	Université de Franche-Comté Lycée Condorcet de Belfort	Licence administration et gestion des entreprises - mention AES	Yves Poncelet
BORDEAUX	Université de Pau Lycée Louis Barthou de Pau	Licence mentions mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	Catherine Mottet
BORDEAUX	Université de Pau Lycée Louis Barthou de Pau	Licence mention lettres	Catherine Mottet
CORSE	Université de Corse Pasquale Paoli Lycée Pascal Paoli de Corte	Licence lettres - langues, majeure lettres (faculté des lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales)	Véronique Eloi-Roux
CRÉTEIL	Université Paris-Est-Créteil-Val- de-Marne Lycée Léon Blum de Créteil	Licence sciences de l'éducation	Ollivier Hunault
GRENOBLE	Université Grenoble Alpes Lycée Emmanuel Mounier de Grenoble	Licence sciences de l'éducation	Fabrice Poli
GUYANE	Université de Guyane Lycée Melkior Garré de Cayenne	Licence de lettres	Laurent Brisset Jean Narvaez
GUYANE	Université de Guyane Lycée Bertène Juminer de Saint- Laurent-du-Maroni	Licence de mathématiques	Laurent Brisset Jean Narvaez
LA RÉUNION	Université de La Réunion Lycée Georges Brassens de Sainte- Clotilde	Licence AES	Ollivier Hunault
LILLE	Université du Littoral Côte d'Opale Lycée Jean Bart de Dunkerque	Licence mention mathématiques	Laurence Loeffel
LIMOGES	Université de Limoges Lycée Turgot de Limoges	Licence mention sciences et technologies	Federico Berera
LYON	Université Jean-Monnet Saint- Étienne Lycée Fauriel de Saint-Étienne	Licence sciences, technologies, santé mention mathématiques	Lionel Tarlet

MARTINIQUE	Université des Antilles Lycée de Bellevue de Fort-de-France	licence de mathématiques	Yannick Tenne
MAYOTTE	Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte (CUFR) Lycée polyvalent de Dembéni	Département sciences de l'éducation, licence de sciences, technologies et humanités (STH)	Marc Montoussé
MONTPELLIER	Université de Perpignan-Via Domitia Lycée Jean Lurçat de Perpignan	Licence mention mathématiques	Caroline Moreau-Fauvarque
NANCY-METZ	Université de Lorraine Lycée Robert Schuman de Metz	Licence mention mathématiques	Christian Wassenberg
NANTES	Université d'Angers Lycée Henri Bergson d'Angers	Licence mention mathématiques	Jean-Michel Coignard
NICE	Université Côte d'Azur Lycée d'Estienne d'Orves de Nice	Licence mention lettres	Matthieu Lahaye
NORMANDIE	Université de Rouen Lycée Val-de-Seine du Grand-Quevilly	Licence sciences de l'éducation	Yves Poncelet
ORLÉANS-TOURS	Université d'Orléans Lycée Voltaire d'Orléans	Licence sciences de la vie	Catherine Mottet
PARIS	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne Lycée Claude Bernard de Paris	Licence d'arts plastiques	Anne Szymczak
TOULOUSE	Université Toulouse III Paul Sabatier Lycée Bellevue de Toulouse	Licence mention mathématiques	Marie-Hélène Leloup
VERSAILLES	Université Paris Nanterre Lycée Joliot-Curie de Nanterre	Licence mention lettres	Anne-Valérie Solignat
VERSAILLES	Université CY Cergy Paris Lycée Alfred Kastler de Cergy-Pontoise	Licence mention lettres modernes	Bénédicte Abraham